



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 juin 2018

DÉLIBÉRATION

N° 62 - 07.06.2018

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES**  
**12. ETUDES ET TRAVAUX**  
**BÂTIMENT – RÉHABILITATION LA MALINE**  
**Marché de travaux – Autorisation de signature au**  
**Président des lots 3, 6, 9 et 18**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le 8 juin,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mai 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Monsieur Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** Mme Marlyse PALITO.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20180607-D201862-DE  
Reçu le 12/06/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 juin 2018

DÉLIBÉRATION

N° 62 - 07.06.2018

En exercice....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES**  
**12. ETUDES ET TRAVAUX**  
**BÂTIMENT – RÉHABILITATION LA MALINE**  
**Marché de travaux – Autorisation de signature au**  
**Président des lots 3, 6, 9 et 18**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

*Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 67,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment le 3ème groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°2500 DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n°99 du 28 septembre 2017 et notamment le 3ème groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1er janvier 2012,*

*Vu la délibération n°166 du 15 décembre 2011, portant sur le choix des prestataires pour la réalisation de diagnostics techniques et d'une étude de programmation,*

*Vu la délibération n°112 du 19 mai 2012, portant sur la validation d'un des quatre scénarii proposés dans le cadre de l'étude de programmation,*

*Vu la délibération n°87 du 28 mai 2015, portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,*

*Vu la délibération n°95 du 29 septembre 2016, relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature et le dépôt du permis de construire,*

*Vu la délibération n°15 du 24 février 2017, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif,*

*Vu la délibération n°55 en date du 6 avril 2017 relative à la validation des études de projet et à l'autorisation de signature préalable des marchés de travaux donnée au Président,*

*Vu la délibération n°132 en date du 15 décembre 2017 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 1, 2, 4, 10, 11, 13 et 15,*

*Vu la délibération n°13 en date du 1er mars 2018 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 7, 14 et 16,*

*Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 8 mars 2017, autorisant la réalisation des travaux du permis de construire n° PC 017121 16 E0013,*

017-241700459-20180607-D201862-DE  
Reçu le 12/06/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 juin 2018

DÉLIBÉRATION

N° 62 - 07.06.2018

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES**  
**12. ETUDES ET TRAVAUX**  
**BÂTIMENT – RÉHABILITATION LA MALINE**  
**Marché de travaux – Autorisation de signature au**  
**Président des lots 3, 6, 9 et 18**

*Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 20 décembre 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire modificatif n° PC 017121 16 E0013 M01*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 mai 2018,*

Considérant que le marché de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline publié le 21 octobre 2017, était décomposé en 16 lots ;

Considérant que le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 15 décembre 2017, à signer 7 lots sur 16, pour un montant de 3 256 484,71 € HT :

- Lot n° 1 Terrassement – Gros oeuvre :
  - o ECBL : 1 898 132,01€ HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 1 et 2 ;
- Lot n° 2 Charpente métallique :
  - o DL ATLANTIQUE : 88 684, 60 € HT ;
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures - Protections solaires :
  - o AGC SIGLAVER : 174 873,00€ HT ;
- Lot n° 10 Electricité CFO/CFA:
  - o EIFFAGE ENERGIE: 269 324, 58 € HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 5;
- Lot n° 11 Chauffage – ventilation Plomberie sanitaires :
  - o ENGIE AXIMA : 358 357, 96€ HT ;
- Lot n° 13 Serrurerie et machines scéniques – tentures de scène :
  - o TAMBE : 358 239,00€ HT ;
- Lot n° 15 Equipement cinématographique :
  - o CINEMECCANICA : 108 873,56€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 9 et 10 ;

Considérant que le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2018, à signer les 3 lots suivants, pour un montant de 528 707,00 € HT :

- Lot n° 7 Métallerie – Serrurerie
  - o METALNEO : 116 323,99€ HT ;
- Lot n° 14 Eclairages scéniques – Réseaux et équipements audiovisuels :
  - o MELPOMEN : 316 631,34€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 6 et 7 ;
- Lot n° 16 Fauteuils de spectacle et de cinéma
  - o MUSSIDAN : 95 751,67€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 11, 12, 13 et 14 ;

Considérant que suite à l'analyse des offres des lots restants, le pouvoir adjudicateur a décidé :

AR PREFECTURE

017-241700459-20180607-D201862-DE  
Reçu le 12/06/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 juin 2018

DÉLIBÉRATION

N° 62 - 07.06.2018

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
12. ETUDES ET TRAVAUX  
BÂTIMENT – RÉHABILITATION LA MALINE  
Marché de travaux – Autorisation de signature au  
Président des lots 3, 6, 9 et 18**

1. d'attribuer les 3 lots suivants pour un montant de 820 648.38 € HT :
  - Lot n° 3 Etanchéité
    - o ETANCHEITE DU SUD OUEST : 245 552.31€ HT ;
  - Lot n° 6 Menuiseries intérieures
    - o ATELIER BLU : 408 507.96 € HT ;
  - Lot n° 9 Peinture
    - o GADOUD BRAUD : 91 313.51€ HT ;
  - Lot n° 18 Parquet de scène
    - o ATELIER BLU : 75 274.60 € HT ;
  
2. de déclarer infructueux les 4 lots suivants, lesquels feront l'objet d'une nouvelle procédure :
  - Lot n° 5 Cloisons – Doublages – Plafonds ;
  - Lot n° 8 Revêtement de sols – Faïences ;
  - Lot n°12 Monte-handicapés ;
  - Lot n°17 Faux plafonds.

Considérant que le montant total des 14 lots attribués à ce jour s'élève à 4 605 840.09€ HT ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline avec les entreprises suivantes, ainsi que tous les actes y afférents, y compris leurs avenants :
  - Lot n°3 Etanchéité à ETANCHEITE DU SUD OUEST pour un montant de 245 552.31€ HT,
  - Lot n° 6 Menuiseries intérieures à ATELIER BLU, pour un montant de 408 507.96€ HT,
  - Lot n° 9 Peinture, à GADOUD BRAUD, pour un montant de 91 313.51 € HT,
  - Lot n°18 Parquet de scène à ATELIER BLU, pour un montant de : 75 274.60 € HT.

Affichée le : 12 juin 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180607-D201862-DE  
Regu le 12/06/2018